



# VOLIB

## COMMISSION VACANCES ADULTES

Gagnez du temps en déposant vos demandes en ligne sur le site [www.cseairbusmarignane.com](http://www.cseairbusmarignane.com)

Accueil / Menu "Les prestations" / Menu "Vacances" / Demande de remboursement

NOM : \_\_\_\_\_ Email Personnel: \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_ Téléphone personnel : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
 Matricule : \_\_\_\_\_

### 1 DOSSIER PAR SÉJOUR

Dates du séjour: du \_\_\_\_\_ Au : \_\_\_\_\_  
 Destination : \_\_\_\_\_  
 Noms, prénoms de tous les participants : \_\_\_\_\_

Ce séjour comprenant de nombreuses factures et/ou des devises étrangères, pensez à renseigner le tableau

Désignation dans l'ordre chronologique	Dates de la facture	Montant Devise locale	Montant Euro

Total Transport : \_\_\_\_\_ €  
 Total Hébergement : \_\_\_\_\_ €  
 Total des factures : \_\_\_\_\_ €

Ce séjour est lié à un mariage ou un PACS - Fournir un justificatif d'union (2)

### **DOCUMENTS A FOURNIR : voir au dos**

Je certifie exacts les informations et documents fournis au CSE et avoir pris connaissance du règlement VOLIB sur le site [www.cseairbusmarignane.com](http://www.cseairbusmarignane.com)

Date et Signature :

**SUBVENTION VOLIB : 30 % (dans la limite du Plafond Global Vacances de 1 400 €/an)**

**La date de début de séjour définit l'année de subvention .**

**Dans la limite de 4 dossiers par semestre .**

**Les dossiers doivent être déposés au plus tard:**

**- Fin juillet pour les séjours du 1er semestre.**

**- Fin janvier de l'année suivante pour les séjours du 2nd semestre.**

**Les séjours de plus de 30 jours consécutifs seront refusés.**

***Cette subvention est strictement réservée aux vacances***

Cadre réservé au CSE

Montant de la facture pris en compte : \_\_\_\_\_

Subvention allouée :

## DOCUMENTS A FOURNIR AU RETOUR

Consultez les Conditions générales VOLIB et les particularités sur le site [www.cseairbusmarignane.com](http://www.cseairbusmarignane.com)  
(Gardez impérativement une photocopie de tous vos documents)

**Pour les Packages** (Transports + Hébergements):

Facture acquittée conforme (1) nominative +contrat de vente détaillé+ Cartes d'embarquements

**Pour les Hébergements** (1 nuit minimum):

Facture acquittée conforme (1) nominative et détaillée

+ Contrat de location détaillé précisant la capacité d'hébergement pour les LOCATIONS

**Pour les Transports** (les Aller/Retour dans la journée ne sont pas éligibles)

Confirmation de réservation nominative et détaillée

+ Billets électroniques + cartes d'embarquement pour l'AVION

+ E. Tickets SNCF ou billets nominatifs pour le TRAIN

+ Billets + coupons d'embarquement pour le BATEAU

(1) Une facture conforme doit contenir :

Un numéro SIRET OU registre du commerce OU preuve que le logement est référencé "Meublé de Tourisme Classé" (Gîtes de France, CléVacances, Fleur de Soleil, Bienvenue à la ferme, Accueil Paysan)

- La facture doit être acquittée, nominative et datée - Un justificatif de paiement sera demandé

- La facture doit être détaillée avec toutes les prestations

- Les factures en langue étrangère autre que français, anglais, espagnol, allemand et italien, doivent être impérativement traduites.

(2) Mariage ou PACS : Dans les 12 mois suivant la date de votre union, une subvention supplémentaire de 10% sera accordée sur un dossier "Vacances".

De ce fait, votre subvention sur un dossier VOLIB passera de 30 à 40%.

De plus, le plafond annuel augmentera de 150€ et sera plafonné à 1550€ au lieu de 1400€ .

>Attention, la demande ne peut se faire qu'au service commercial , pas de possibilité en ligne.

Un RIB est nécessaire pour toute première inscription ou changement de coordonnées bancaires.

Le Volib est versé sur votre compte bancaire.

N'hésitez pas à consulter le service commercial du CSE avant toute réservation

*Le Code du travail et le code Pénal prévoient de très lourdes sanctions pour les fraudes, escroqueries, abus de confiance, détournement financier, faux et usages de faux !*

*Le CSE se réserve le droit de vérifier l'exactitude des documents fournis et d'engager des poursuites.*

**Rappel : Le CSE se doit de respecter la législation fiscale ainsi que les règles de l'URSSAF.**

**Gagnez du temps en déposant vos demandes en ligne sur le site [www.cseairbusmarignane.com](http://www.cseairbusmarignane.com)**

Accueil / Menu "Les prestations" / Menu "Vacances" / Demande de remboursement